



> JEUNES DE 16 À 25 ANS  
> DEMANDEURS D'EMPLOI DE 26 ANS ET PLUS

# Boostez votre avenir dans le Bâtiment et les Travaux Publics.

## Avec le ... CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

### Objectif

Vous donner, sous contrat de travail, une formation en alternance afin que vous puissiez acquérir un diplôme ou une qualification professionnelle reconnue par la profession.

### Public

Les jeunes de 16 à 25 ans désirant compléter leur formation initiale ou les demandeurs d'emplois âgés de 26 ans et plus.

### Type de contrat

Le contrat peut être en contrat à durée indéterminée (CDI) ou déterminée (CDD).

La durée du contrat est de 6 à 12 mois. Si vous préparez un diplôme, un titre enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles ou une qualification reconnue dans les classifications des conventions collectives, cette durée peut être portée à **un maximum de 24 mois**, à condition qu'il s'agisse d'une formation professionnelle ou technique de la Branche.

### Rémunération

Pendant toute la durée du contrat, vous percevez une rémunération en fonction de votre âge et de votre niveau de formation ou de qualification.

Age \ Situation	Cas général	Au moins titulaire d'un Bac pro, BP, diplôme ou titre à finalité professionnelle de niveau IV
Moins de 21 ans	65% du SMIC	75% du SMIC
21-25 ans	80% du SMIC	90% du SMIC
26 ans et plus	85% du SMC*	Sans être inférieur au SMIC

\* Salaire Minimum Conventionnel

### Tutorat

Tout au long de votre formation, vous êtes accompagné d'un tuteur. Il peut être, soit un salarié qualifié de l'entreprise avec au moins deux ans d'expérience professionnelle, soit l'employeur lui-même. Son rôle est de vous aider dans votre quotidien et de vous transmettre son savoir.